SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire empêchant tout regroupement, **le mercredi 19 janvier 2022 de 19 h 00 à 19 h 53**, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

(Séance diffusée en direct sur les ondes de la TVCG-R)

2022-01-19

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

EST AUSSI PRÉSENT : Madame Marilyn Morin, greffière et Messieurs Kent Moreau, Directeur général et Jacques Berthelot, trésorier.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Ville de Grande-Rivière
2. Adoption des dépenses triennales en immobilisation
3. Période de questions
4. Levée de la séance

024.01-22 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2022 au montant de 6 626 900 $ dont les détails sont les suivants :

CHARGES

- Administration générale..... 939 200 $
- Sécurité publique..... 516 900 $
- Transport..... 990 600 $
- Hygiène du milieu ..... 1 385 900 $

- Santé et bien-être ..... 62 000 $
- Aménagement, urbanisme et développement ..... 467 400 $
- Loisir et culture ..... 441 200 $
- Frais de financement, Autres activités financières, Immobilisations et Fonds réservés ..... 1 823 700 $

TOTAL ..... 6 626 900 $

2022-01-19

REVENUS

- Taxes ..... 3 869 848 $
- Paiement tenant lieu de taxes ..... 395 583 $
- Transferts de droits ..... 545 000 $
- Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts ..... 1 368 300 $
- Service rendus ..... 268 900 $
- Imposition de droits ..... 63 000 $
- Intérêts ..... 99 000 $
- Autres revenus ..... 17 269 $

TOTAL ..... 6 626 900 $

025.01-22 ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES EN IMMOBILISATION

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations suivant :

2022	↔	11 834 000 $
2023	↔	2 811 000 $
2024	↔	636 000 $

----- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal devant siéger par visioconférence étant donné l'actuelle pandémie, la période de questions habituellement mise à la disposition des citoyens est donc retirée. La période de question des conseillers comporte seulement sur le budget et le PTI.

026.01-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

2022-01-19

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____	_____
Gino Cyr, Maire	Marilyn Morin, Greffière